



## BULLETIN AVERTISSEMENT MOUCHE DE L'OLIVE

### GARD

26 Août 2015

Contact :

[florence.bertrand@gard.chambagri.fr](mailto:florence.bertrand@gard.chambagri.fr)

[bernard.assenat@gard.chambagri.fr](mailto:bernard.assenat@gard.chambagri.fr)

Service développement économique des filières

Tel :04.66.04.51.06 Fax :04.66.04.50.71

[www.gard.chambagri.fr](http://www.gard.chambagri.fr)

Contact :

Julie Carou

[olive.nimes@wanadoo.fr](mailto:olive.nimes@wanadoo.fr)

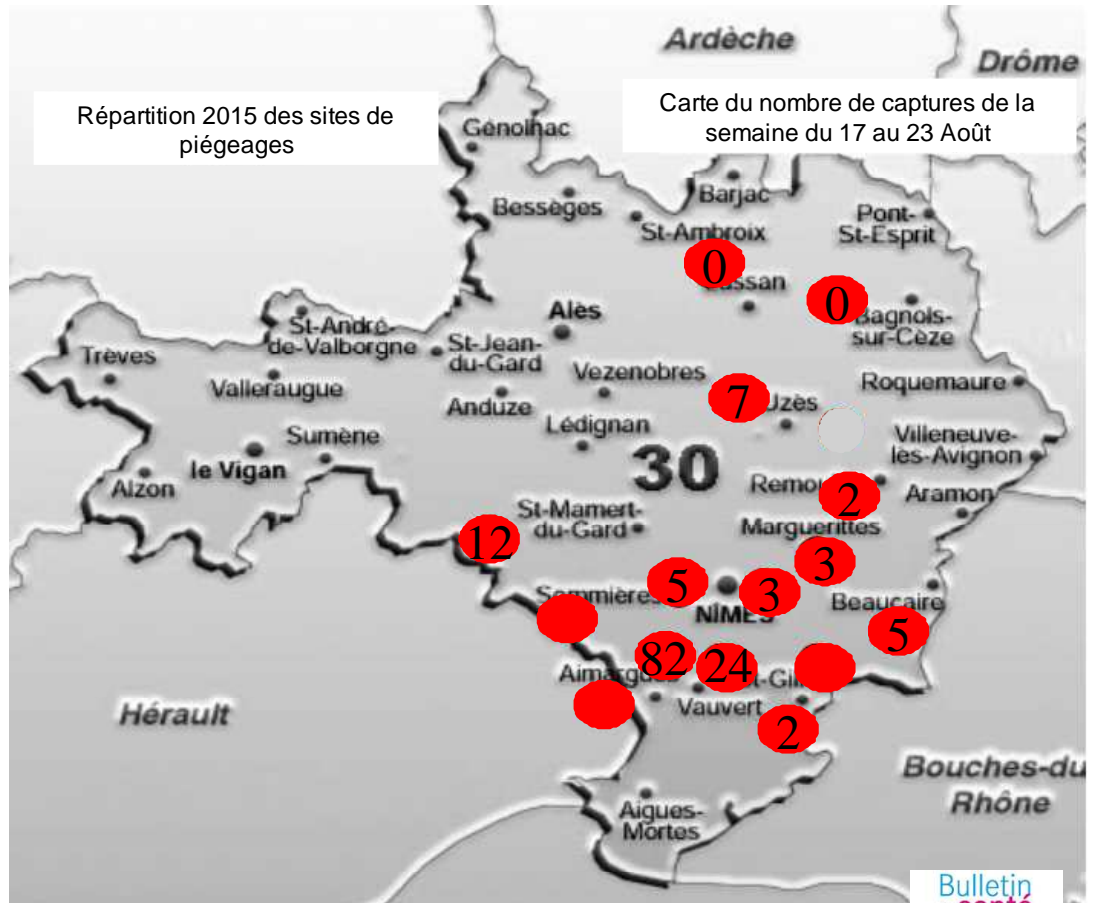
Tél:04.66.04.50.34

L'écart en terme de nombre de captures par piège peut s'expliquer par le récent changement de la capsule de phéromone. Mais aussi par le fait qu'un traitement a été effectué. Cependant, les captures sont nombreuses au sud du département.

Les protections préventives doivent être en place et efficaces. La période orageuse que nous venons de subir induit une baisse (momentanée) des températures. Cela instaure des conditions de développement idéales pour la mouche.

Il faut rester VIGILANT

et pour toutes informations complémentaires et interventions, que vous soyez en oléiculture biologique ou raisonnée, merci de vous reporter au bulletin Infolive, via le lien suivant :<http://www.afidol.info/infolive2015>



Pour toutes informations sur les produits homologués contre la mouche de l'olive, se reporter au bulletin INFOLIVE sur le site [afidol.org](http://www.afidol.org)

Avant tout traitement, il est préférable de s'informer sur l'état actuel de la pression parasitaire de ce ravageur. Vous pouvez contacter le service technique de la Chambre d'Agriculture et/ou votre moulin.

Ce bulletin est hebdomadaire. Il est réalisé avec le soutien du :

